



17ème législature

Question N° : 199	De M. Thibault Bazin (Droite Républicaine - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Partenariat territoires et décentralisation		Ministère attributaire > Partenariat territoires et décentralisation
Rubrique >communes	Tête d'analyse >Dépenses liées au service public de la petite enfance	Analyse > Dépenses liées au service public de la petite enfance.
Question publiée au JO le : 08/10/2024		

Texte de la question

M. Thibault Bazin alerte Mme la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation sur la nécessité de compenser intégralement les dépenses imposées aux collectivités territoriales du fait de la loi pour le plein emploi. En effet, la création d'un service public de la petite enfance va avoir des conséquences financières directes pour les communes. Elles vont notamment devoir consacrer davantage de ressources à l'accueil et à l'information des familles. Aussi, dans un contexte de forte dégradation des finances locales, il lui demande si elle entend s'engager à compenser intégralement ces nouvelles dépenses.